



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

comptes courants

Question écrite n° 121113

Texte de la question

Mme Janine Jambu appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le principe de plafonnement des pénalités bancaires consécutives au rejet d'un chèque dû au défaut d'approvisionnement d'un compte courant, posé par l'article 70 de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Les associations de consommateurs qui soulignent l'importance de ces dispositions pour les consommateurs les plus modestes souhaitent que soit rapidement publié le décret fixant les conditions d'application des dispositions précitées. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que la parution de ce texte attendu intervienne dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [Mme Janine Jambu](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121113

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3061